

College Interuniversitaire pour les sciences du Management

I.C.M. DOCTORAL FELLOWSHIP PROGRAM

BROCHURE D'INFORMATION

Le Collège Interuniversitaire pour les Sciences du Management octroie chaque année des bourses d'études doctorales dans les sciences du Management des organisations, tant celles du secteur public que celles du secteur privé.

La bourse est octroyée annuellement et pour une période de trois ans au maximum. Elle implique un séjour d'une année dans une université étrangère.

- 1. Le programme de bourses d'études doctorales**
- 2. Conditions générales du programme**
- 3. Modalités d'octroi des bourses et activités**
- 4. Renseignements pratiques (composition du dossier de candidature et dates d'examen)**

1. LE PROGRAMME DE BOURSES D'ETUDES DOCTORALES

Par son programme de bourses d'études doctorales en sciences du management, le CIM investit dans le processus d'apprentissage de la recherche en management.

Le CIM sélectionnera les candidats démontrant les qualités suffisantes pour mener à bien des recherches en sciences du management et dont le sujet de thèse porte sur un thème lié au processus de management.

Enseignants et chercheurs de demain, les doctorants du CIM acquièrent la maîtrise des méthodes, théories et modèles les plus avancés des sciences du management. Investigations empiriques et/ou expérimentales complètent l'élaboration de leurs conceptions et hypothèses théoriques. Cette phase de test et de validation s'appuie nécessairement sur une solide base méthodologique. Enfin, l'évaluation des retombées effectives ou potentielles de leurs recherches pour la pratique du management conclut leur thèse.

Le doctorat ne constitue cependant que la phase d'apprentissage de la démarche scientifique. Loin d'être un couronnement ou une fin en soi, il marque simplement le début d'une longue période de recherches productives.

Les capacités des candidats sont appréciées par le Groupe de Travail scientifique inter-universitaire, composé de professeurs actifs dans l'enseignement et la recherche en management et partageant les objectifs du CIM. Leurs compétences les habilitent à évaluer en outre la faisabilité des projets de thèse présentés ainsi qu'à juger de leur pertinence. Le Groupe de Travail scientifique réunit des professeurs de toutes les universités du pays, de la Communauté française comme de la Communauté flamande.

Octobre 2008.

2. CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME

2.1. Les candidats

- ❖ Le candidat doit être citoyen d'un des Etats-membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (= UE + Islande, Norvège et Liechtenstein). Les candidats d'une autre nationalité doivent être détenteurs d'un diplôme de base délivré par l'un des pays de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen.
- ❖ Le candidat doit être accepté comme étudiant doctoral par une université de la Communauté Française ou Flamande, y avoir un promoteur et par conséquent s'engager à y obtenir le doctorat.
- ❖ Le CIM s'alignera sur les accords réalisés dans le cadre d'associations interuniversitaires ou entre hautes écoles et universités en ce qui concerne l'obtention d'un doctorat (conditions d'admission, programme doctoral);
- ❖ Les candidats devront être disposés et, tenant compte de leur situation personnelle et familiale ainsi que de l'appui financier mentionné au point 2.2., être à même de poursuivre leurs études dans une université à l'étranger pendant au moins une année et à temps plein.

2.2. Les bourses d'étude

- ❖ Tout cumul de bourse avec une autre, ou avec une quelconque forme de subside est interdit. Les boursiers inscrits dans un programme doctoral aux Etats-Unis peuvent toutefois accepter la rémunération liée aux "assistantships" qu'ils y sont tenus d'effectuer. La dispense des frais d'inscription ("tuition waiver") n'est pas considérée comme une bourse.
- ❖ Les bourses de première, deuxième et troisième année sont équivalentes aux rémunérations nettes d'un assistant universitaire respectivement de première, deuxième et troisième année. Le barème dépend du diplôme de l'intéressé selon la réglementation en vigueur dans les universités.
Le montant des bourses est lié à l'évolution de l'indice santé selon les règles en vigueur dans le secteur public.

En ce qui concerne les fellows qui passent leur deuxième année de doctorat dans une université étrangère, le CIM prendra en charge les frais d'inscription : « tuition fee » (pour un montant maximal de 20.000 EUR) et les « health fees » (y compris pour les membres de famille qui les accompagnent) ainsi que les frais de voyage du fellow, soit un billet aller-retour (à l'exclusion d'éventuels frais supplémentaires résultant du déplacement de sa famille). Durant son séjour à l'étranger, le fellow continue de bénéficier de la sécurité sociale. Si les frais d'inscription dépassent le montant maximal indiqué le fellow devra lui-même assurer le financement complémentaire. Le CIM n'intervient pas dans les frais annexes : passeport international, visa, frais de dossier, frais de transports locaux, etc.

- ❖ En accord avec le promoteur et en fonction de l'accomplissement de l'étude doctorale le fellow peut décider de passer la troisième année, complètement ou en partie, dans l'université à l'étranger. Dans ce cas le CIM n'interviendra plus que pour les « health fees » du fellow et des membres de sa famille qui l'accompagnent.

- ❖ Une dotation supplémentaire unique dont le montant global ne dépasse pas 1.500 EUR est à la disposition des boursiers à partir de la deuxième année. Cette somme est versée après présentation de pièces justificatives et est destinée à permettre aux étudiants de participer à des activités importantes pour leur recherche doctorale. Les frais de documentation et de traitement informatisé de données ne sont pas couverts par le CIM.
- ❖ Les bourses et indemnités sont octroyées en vertu d'un mécénat exercé par le CIM et font l'objet d'une convention conclue entre le CIM et le boursier. La bourse ne rentre pas dans le champ d'application des impôts sur le revenu professionnel et est dès lors exempte de précompte professionnel. Les boursiers bénéficient cependant de tous les avantages de la sécurité sociale en vertu d'un Arrêté Royal pris en ce sens (en date du 16 février 1971, publié dans le Moniteur du 24 février 1971), ainsi que de l'assurance obligatoire "accidents du travail".

2.3. Les boursiers

- ❖ La participation aux épreuves d'admission implique, si la bourse est octroyée, l'engagement à entamer l'étude doctorale correspondante avant la fin de l'année civile pendant laquelle a eu lieu l'examen.
- ❖ Les bénéficiaires d'une bourse qui ressortissent des institutions d'enseignement supérieur ou de recherche s'engagent formellement à se consacrer à la préparation de leur doctorat, à l'exclusion de tout travail autre que celui qui leur serait confié par leur institution d'origine. Ces institutions s'engagent envers le CIM à ne requérir des intéressés que des prestations compatibles avec la poursuite de leurs travaux de doctorat, et n'excédant pas un jour par semaine. Cette tolérance est soumise à l'autorisation préalable du CIM et ne concerne que les titulaires de bourses de deuxième et troisième année.
- ❖ Par arrêté ministériel du 7 mai 1984, le CIM a été ajouté à la liste des services et institutions de recherche scientifique et de financement de la recherche scientifique prévue par les arrêtés royaux du 21 avril 1965 portant statut du personnel scientifique de l'Etat. Les bénéficiaires d'une bourse peuvent ainsi valoriser les activités scientifiques poursuivies dans le cadre de leurs études doctorales. Il leur appartient d'apporter la preuve aux autorités, responsables de leur engagement, du caractère scientifique des activités qu'ils revendiqueront comme telles.
- ❖ Les boursiers s'engagent à maintenir un contact régulier avec le CIM, à répondre aux demandes d'information concernant l'état d'avancement de leurs travaux et à communiquer sans délai toute modification de leur situation administrative personnelle.

2.4. Le doctorat

- ❖ Les boursiers s'engagent à déposer leur thèse de doctorat dans un délai qui ne dépasse pas les vingt-quatre mois après la fin de la bourse de troisième année.

- ❖ Les boursiers s'engagent à faire connaître que leur étude doctorale a pu être menée à bonne fin grâce à l'aide et à l'appui financier du CIM. Ils informeront d'avance la direction du CIM de la date de défense publique de leur doctorat. Ils remettront un exemplaire de leur ouvrage au CIM, qui leur versera à cet effet une somme de 150 EUR.
- ❖ Les boursiers s'engagent à contacter, suite à l'obtention de leur doctorat, les universités belges afin d'y solliciter un emploi correspondant à leur niveau de qualification. Ils reconnaissent, en outre, l'obligation morale de rendre service à la communauté universitaire belge, dans la mesure du possible et aux conditions normalement en vigueur au sein de celle-ci.

3. MODALITES D'OCTROI DES BOURSES

3.1. Bourses de première année

3.1.1. Modalités d'octroi

- Le candidat doit être présenté par son promoteur et doit réunir toutes les conditions requises pour être admis au programme de doctorat de l'université de son choix.
- **L'épreuve d'admission** comprend une partie écrite et une partie orale.
- Le candidat devra faire preuve de connaissances suffisantes en management. A cet effet, il participera à **l'épreuve écrite** qui portera sur les ouvrages suivants :
 - I. BESANKO D., DRANOVE D., SHANLEY M., "**The Economics of Strategy**", John Wiley- & Sons, Inc., 1996 (ISBN 0-471-59849-6)
 - II. COOPER D.R., SCHINDLER, P.S., "**Business Research Methods**" (9th Ed), Mc Graw-Hill International Edition, 2006 (ISBN 007-124430-1), **chapters 4 (pp. 82-113), 7 (pp.162-193), 21 (pp.604-647) and appendices excepted.**
 - III. MINTZBERG, H., "**Structure In Fives (Designing Effective Organizations - With Exploring Corporate Strategy And Leadership In Organizations)** ", Pearson Higher Education, 2006, (ISBN 140-58393-25)
MINTZBERG, H., LAMPEL, J., AHLSTRAND, B., "**Strategy Safari: A Guided Tour Through The Wilds of Strategic Management**", The Free Press, 1998 (ISBN 068-48474-34)
 - IV. MEYER, R., DE WIT, B., "**Strategy: Process, Content, Context**" (3rd Ed), Thomson, 2003 (ISBN 186-15296-43) : **theoretical** parts (not the cases)

Les candidats doivent eux-mêmes faire les démarches pour se procurer les ouvrages à lire. Ceux qui éprouveraient de sérieuses difficultés à se les procurer ou à les emprunter sont priés de contacter le CIM sans tarder.

L'épreuve écrite se déroule **à livre ouvert**. Les PC portables et les GSM ne sont pas admis.

Les résultats de l'épreuve écrite représentent 25 % du score global qui est utilisé lors de la délibération du jury.

- **L'épreuve orale** consiste en un entretien avec un jury interuniversitaire et interdisciplinaire. Au cours de cet entretien, le candidat exposera le thème de sa recherche doctorale et présentera son plan de travail pour l'année académique à venir.
- Le jury interroge le candidat dans les deux langues nationales et en anglais. Dans la mesure du possible, le candidat s'efforce de répondre aux questions dans la langue dans laquelle elles sont formulées.
- Le jury fait part de ses conclusions au Conseil d'Administration qui décide de l'attribution des bourses. Etant donné l'importance des bourses, la sélection est très rigoureuse et seuls les meilleurs candidats sont retenus.

- Les bénéficiaires d'une bourse du CIM sont autorisés à porter le titre de "CIM-Fellow".

3.1.2. Programme

- Les CIM-Fellows dont la formation antérieure ne leur garantit pas une maîtrise suffisante des sciences du management doivent prévoir de consacrer une partie de leur temps, durant la première année de leur doctorat, à parfaire leurs connaissances dans ce domaine : soit par la lecture, soit par la fréquentation de cours (pouvant faire l'objet d'épreuves complémentaires). Le programme à suivre est établi de commun accord avec le promoteur de thèse et est soumis à l'approbation du Conseiller Scientifique du CIM.
- Durant la première année, le CIM-Fellow approfondira ses connaissances du "state of the art" dans le domaine précis qu'il a choisi pour thème de recherche, notamment par une revue critique de la littérature spécialisée.
- Il préparera ensuite un projet de thèse détaillé.
- Le CIM-Fellow participera, si cela s'avère utile à sa recherche doctorale, à des séminaires doctoraux organisés par l'Institut Européen de Recherches et d'Etudes Supérieures en Management (Place de Brouckère 31 à 1000 Bruxelles - Tél. (02) 226 66 61 – www.eiasm.org).
- Le CIM-Fellow préparera, en temps utile, son séjour dans une université étrangère. Il s'efforcera d'obtenir de celle-ci un "tuition waiver" et informera le CIM, en temps opportun, sur le montant des frais d'inscription qui seront demandés par l'université étrangère. Il tiendra compte de ce que le CIM n'intervient que pour 20.000 Euro maximum dans les « tuition fees » et qu'il devra trouver un financement complémentaire si les frais d'inscription dépassent ce plafond.
- Il s'inscrira de sa propre initiative au "**Test of English as a Foreign Language (TOEFL)**", si cela est nécessaire pour le séjour à l'étranger.
- Le CIM-Fellow désireux de passer sa seconde année aux Etats-Unis s'inscrira au "**Graduate Management Admissions Test (GMAT)**" ou au "**Graduate Record Examination (GRE)**", si cela est nécessaire pour le séjour aux Etats-unis.

3.2. Bourses de deuxième année

3.2.1. Modalités d'octroi

Le "**DOCTORAL QUALIFYING EXAM (DQE)**" donne accès à la bourse de deuxième année. Les modalités en sont les suivantes :

- Le candidat doit (si nécessaire) avoir présenté le TOEFL.
- Pour les candidats ayant obtenu antérieurement une bourse de première année, cette preuve sera apportée par le fruit du travail qu'ils auront accompli en qualité de CIM-Fellow et/ou par les résultats des épreuves complémentaires qu'ils auront éventuellement prévu de présenter durant la première année (cfr. 3.1.2.).

- Quant aux chercheurs se présentant pour la première fois au CIM, directement candidats à une bourse de deuxième année, ils devront présenter avec succès l'épreuve d'admission à la première année (cfr. 3.1.). Le jury de l'épreuve d'admission fera part de son avis au Conseil d'Administration, qui décidera de l'octroi de la bourse.
- Le candidat rédigera son projet de thèse en langue anglaise. Il le défendra également en anglais devant un jury international et pluridisciplinaire. Les résultats seront transmis au Conseil d'Administration.

3.2.2. Programme

- En principe, les CIM-Fellows passeront leur deuxième année de doctorat dans une université étrangère. Ils s'inscriront à certains cours et séminaires et, plus particulièrement, à ceux susceptibles d'accroître leurs capacités méthodologiques. Le doctorant veillera à être accueilli par une équipe de recherche locale, aux travaux de laquelle il participera.
- La thèse doctorale prendra alors une forme de mieux en mieux définie et le contenu en sera progressivement circonscrit.

3.3. Bourse de troisième année

3.3.1. Modalités d'octroi

- Le CIM-Fellow, son promoteur et le tuteur qu'il s'est choisi dans l'université où il a passé sa deuxième année de doctorat, rendront compte de la progression des travaux de recherche. Le candidat exposera éventuellement l'état d'avancement de ses travaux de recherche en présence d'un jury.
- Les Conseillers scientifiques du CIM évaluent l'état d'avancement des travaux et transmettent leur avis au Conseil d'Administration qui décide de l'octroi de la bourse.
- Les candidats se présentant pour la première fois et directement pour une bourse de troisième année se soumettront à l'épreuve d'admission en première année (cfr. 3.1.). Le jury de l'épreuve d'admission fait part au Conseil d'Administration de son avis et ce dernier décide de l'octroi de la bourse.

3.3.2. Programme

- Durant la troisième année, le CIM-Fellow s'appliquera à terminer sa thèse.
- Il s'efforcera de participer activement aux ateliers et séminaires organisés dans sa propre discipline par l'Institut Européen de Recherches et d'Etudes Supérieures en Management. Le CIM-Fellow se verra ainsi introduit dans le réseau européen de chercheurs dans sa spécialité.

4. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

4.1. Dossier de candidature et dates d'examen

4.1.1. Epreuve d'admission

- ❖ Les candidats devront faire parvenir leur **dossier de candidature** au CIM **avant le 1er mars**.

Ce dossier sera transmis **en un seul exemplaire** (dactylographié et **non relié**) et rassemblera les documents suivants :

1. un **curriculum vitae** (sur formulaire du CIM)
2. une **description de leur projet d'étude** (10 pages maximum : Format A4, Font Size 12, Single Space, No Colors) qui comprendra les éléments suivants :
 - objet de l'étude
 - méthodes de recherche envisagées
 - lien de l'étude avec les sciences du management
 - pertinence de l'étude par rapport à la pratique du management dans les organisations privées ou publiques dans notre pays
3. un **plan de travail** pour l'année académique à venir
4. une **lettre du promoteur** par laquelle celui-ci introduit le candidat auprès du CIM, déclare sa volonté de prendre en charge la supervision de l'étude et confirme que le candidat a été admis comme étudiant doctoral par son université.
5. des **lettres de recommandation** (sur formulaires du CIM) du promoteur et de deux professeurs qui ont bien connu le candidat au cours de ses études ou travaux antérieurs. Ces lettres seront confidentielles et directement adressées au CIM.

Les formulaires, mentionnés aux points 1 et 5, sont disponibles auprès du CIM et peuvent être communiqués par voie électronique.

- ❖ L'**épreuve d'admission** comprend
 - . une **partie écrite** qui aura lieu **fin mars ou début avril** (de 9 à 15 h.)
 - . une **partie orale** qui aura lieu **début mai** (heure à déterminer).

Les candidats s'informeront en temps opportun auprès du CIM des dates des deux épreuves.

4.1.2. Doctoral Qualifying Exam (DQE)

- ❖ **Les candidats qui ont été bénéficiaires d'une bourse de première année** remettront leur **dossier de candidature** au CIM pour le **1er mai** au plus tard.

Ce dossier sera transmis en **un seul exemplaire** (dactylographié et **non relié**) et rassemblera les documents suivants :

1. un "short curriculum", rédigé en anglais.

2. un **"thesis proposal"** élaboré et rédigé en anglais (20 pages maximum : Format A4, Font Size 12, Single Space, No Colors). Le "proposal" se limitera à la description du projet de thèse (objectif, hypothèses de travail, méthodologie, résultats souhaités, plan de travail). D'éventuelles études de la littérature, working papers, etc., seront ajoutés en annexe.
3. les certificats relatifs aux résultats d'examens éventuellement passés (TOEFL, GMAT Examination Records).
4. une lettre de recommandation de leur promoteur rédigée en anglais.

Les candidats qui se présentent pour la première fois, en vue de l'obtention directe d'une bourse de deuxième année suivront la procédure pour l'épreuve d'admission telle que décrite au point 4.1.1.).

❖ Le **Doctoral Qualifying Exam** se déroulera fin mai, début juin.

4.1.3. Bourses de troisième année

- ❖ Les candidats remettront, **avant le 1er juin** au plus tard, un **rapport détaillé sur l'état d'avancement** de leur recherche doctorale. Ils demanderont à leur promoteur ou tuteur étranger d'adresser directement au CIM une **lettre de recommandation** attestant la qualité des travaux accomplis et, plus particulièrement, la possibilité de terminer l'étude doctorale dans les délais prévus.
- ❖ Les candidats se présentant pour la première fois et directement à une bourse de troisième année suivront la procédure pour l'épreuve d'admission décrite au point 4.1.1.

4.2. Lieu

Toutes les épreuves se dérouleront en principe au Collège Interuniversitaire.

4.3. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires ainsi que les formulaires d'inscription peuvent être obtenus auprès de

Françoise Charlez
CIM
Rue d'Egmont 11
1000 Bruxelles
Tél. (02) 513 58 04
cim.icm@skynet.be

Un conseil :

conservez précieusement cette brochure ; elle vous sera utile tout au long de vos années de bourse.